



SYNDICAT LOCAL **FO Justice** CP FRESNES

AGRESSION D'UN PERSONNEL EN DIVISION 3 - REZ-DE-CHAUSSÉE UNE AGRESSION DE TROP !

CP FRESNES

FO JUSTICE EXIGE DES SANCTIONS EXEMPLAIRES
ET DES MESURES DE SÉCURITÉ IMMÉDIATES !



LE MARDI 23 JUIN 2026 - VERS 16H45 - DIVISION 3 / REZ-DE-CHAUSSÉE

NOUVELLE AGRESSION AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES :

LES AGENTS ATTENDENT DES RÉPONSES FERMES ET DES MESURES DE SÉCURITÉ CONCRÈTES.



LES FAITS



Le mardi 23 juin 2026, aux alentours de 16h45, alors qu'un personnel de surveillance procédait à une vérification légitime à la suite de sollicitations provenant d'une cellule de la Division 3 -

Rez-de-chaussée, une personne détenue connue pour son comportement agressif a agressé physiquement un agent.



Lors de cette agression, le collègue a été violemment projeté au sol et a dû être pris en charge médicalement. Il a été transporté à l'hôpital.



Grâce à la réactivité et au professionnalisme des agents présents ainsi que des Brigadiers-chefs intervenus immédiatement, l'individu a été maîtrisé et la sécurité rétablie.



L'auteur a été placé au Quartier Disciplinaire et les procédures disciplinaires et judiciaires sont en cours.



Cet incident démontre une nouvelle fois les risques quotidiens auxquels sont confrontés les personnels pénitentiaires dans l'exercice de leurs missions.

VIGILANCE MAXIMALE !
LES AGENTS ÉTAIENT LÀ,
LA SITUATION EST MAÎTRISÉE.



FO JUSTICE SALUE LE PROFESSIONNALISME DES PERSONNELS

FO Justice CP Fresnes tient à saluer le sang-froid, la réactivité et le professionnalisme des Brigadiers-chefs ainsi que de l'ensemble des personnels qui ont participé à la gestion de cet événement.

Face à un individu particulièrement violent et déterminé, leur réactivité et leur engagement ont permis d'éviter qu'un incident grave ne prenne une ampleur plus importante.

Dans un contexte de tension permanente, les personnels démontrent une nouvelle fois leur capacité à gérer des situations complexes avec discernement, efficacité et professionnalisme.

FO Justice apporte tout son soutien au collègue blessé et lui souhaite un prompt rétablissement.



FO JUSTICE RAPPELLE

- Que les personnels pénitentiaires assurent quotidiennement leurs missions dans des conditions toujours plus exigeantes ;
- Que la prise en charge de détenus présentant des troubles psychiatriques ou comportementaux nécessite des moyens adaptés ;
- Que la sécurité des personnels doit demeurer une priorité absolue ;
- Que chaque incident de cette nature confirme la nécessité de renforcer les effectifs et les dispositifs de sécurité.



FO JUSTICE EXIGE

- ✓ UNE SANCTION DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE ET À LA HAUTEUR DE LA GRAVITÉ DE CETTE AGRESSION.
- ✓ L'OCTROI IMMÉDIAT DE LA PROTECTION STATUTAIRE AUX AGENTS CONCERNÉS.
- ✓ L'INSTALLATION URGENTE DE BLOCS-PORTES SUR L'ENSEMBLE DES ÉTAGES DU REZ-DE-CHAUSSÉE.
- ✓ LE DÉPLOIEMENT DE BOMBES INCAPACITANTES INDIVIDUELLES POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS.
- ✓ LE RENFORCEMENT DURABLE DES MESURES DE SÉCURITÉ ET DES MOYENS DE PROTECTION DES PERSONNELS.
- ✓ UNE POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO FACE AUX VIOLENCES COMMISES CONTRE LES PERSONNELS.



DES MOYENS DE PROTECTION ADAPTÉS AUX RISQUES

Face à l'augmentation constante des violences envers les personnels, FO Justice demande le déploiement de bombes incapacitantes individuelles pour l'ensemble des agents.

Les personnels pénitentiaires sont confrontés quotidiennement à des individus de plus en plus violents et imprévisibles. Il est indispensable de leur fournir des moyens de protection adaptés, proportionnés et efficaces afin de garantir leur sécurité ainsi que celle de leurs collègues.

La protection des personnels ne doit plus être une variable d'ajustement mais une priorité absolue.



REZ-DE-CHAUSSÉE : UN SECTEUR SENSIBLE QUI DOIT ÊTRE SÉCURISÉ

Cet incident démontre une nouvelle fois que le rez-de-chaussée constitue un secteur particulièrement sensible de notre établissement. **FO Justice** exige l'installation urgente de blocs-portes sur l'ensemble des étages du rez-de-chaussée, afin de renforcer la sécurité des personnels et d'améliorer les conditions de travail.

IL N'EST PLUS ACCEPTABLE D'ATTENDRE QU'UN DRAME SURVIENNE POUR AGIR.

**ADMINISTRATION
RÉVEILLE-TOI !**

ON NE NOUS LÂCHE RIEN !
PASSER AUX MISSIONS !

Fresnes, le mardi 23 juin 2026

FO JUSTICE CP FRESNES

SLP FO Justice Fresnes
Le : 23 JUIN 2026



FO Justice CP Fresnes adresse son soutien à l'ensemble des personnels intervenus lors de cet incident.

**ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS MÉTIERS,
NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET NOTRE SÉCURITÉ.**



Adresse du Bureau local :
1 allée des Thuys 94261 Fresnes



Mail :
cpfresnes@fojustice.fr



Tél :
01 88 28 62 26